



Déclaration FSU 80

CDEN du 2 juillet 2020

Madame la Préfète, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les élu-e-s,
Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des parents d'élèves, des personnels,
Mesdames, Messieurs,

Une rentrée ça se prépare ! Quelles que soient les conditions sanitaires, cette rentrée ne sera pas comme les autres : que la covid ait quasiment disparu et il faudra commencer l'année en se souvenant que nos élèves sortent d'une année inédite. Que le virus soit toujours en circulation et il faudra aussi se préparer à une année peut-être ponctuée de confinements locaux ou généralisés. Mais cela doit être anticipé, préparé pour ne pas revivre les nombreux moments de flottement ou la succession d'injonctions contradictoires de ces derniers mois qui ont usé les personnels.

Si l'incertitude plane encore sur les conditions sanitaires de rentrée, des certitudes s'affirment. Les inégalités se sont creusées, l'enseignement à distance ne remplacera jamais la présence d'un adulte aux côtés des élèves, la classe est le lieu des apprentissages, et l'établissement est un lieu de socialisation et d'interactions.

Pour la FSU, il y a urgence à préparer cette rentrée. C'est le sens des interventions de ces dernières semaines auprès du Ministre.

A cette période de l'année, les équipes pédagogiques sont habituellement en train de constituer les classes, préparer la pré-rentrée. Comment faire cette année ? A partir de quelles hypothèses travailler ?

Il est indispensable que des informations claires soient données, que plusieurs scénarios soient préparés pour éviter aux équipes d'avoir à défaire tout le travail réalisé en quelques jours, avant de réorganiser dans l'urgence de nouvelles modalités d'accueil, comme cela a trop souvent été le cas cette année.

* Des moyens sont indispensables pour **développer le travail en petits groupes** qui permettra de reprendre des points de méthode ou certaines notions. Après une telle séquence, **comment envisager que l'Éducation nationale ne bénéficie pas de moyens supplémentaires ?!**

* Les équipes pluriprofessionnelles doivent être renforcées : CPE, AED, PsyEN, AESH.

* **Des aménagements de programmes doivent aussi être rapidement annoncés afin de permettre aux professeurs de préparer la rentrée sereinement.** Ces aménagements doivent aussi être pensés en lien avec les programmes des examens nationaux (DNB et bac). Les tests systématiques de positionnement ont montré **leurs limites les années précédentes**, s'il y a des tests, ils doivent être pensés comme **des outils au service des professeurs et non comme l'alpha et l'oméga de la rentrée, qui servirait uniquement à produire des statistiques à usage médiatique.**

Depuis des années, les personnels de l'Éducation nationale utilisent leur matériel personnel pour travailler. L'utilisation a été encore plus intensive pendant le confinement : matériel personnel (ordinateurs, imprimantes etc), connexion internet... Par ailleurs, de nombreux élèves n'ont pas pu étudier correctement faute d'équipement.

La FSU exige une prime d'équipement pour tous les personnels et un équipement pour les élèves. Les enseignants n'ont pas plus besoin de badges infantilissants que les personnels soignants de médailles. Nous connaissons la valeur de notre travail et de notre engagement, les parents et la population en ont largement témoigné lors de la crise sanitaire : ce que nous réclamons, ce sont des recrutements à la hauteur des besoins et une revalorisation de nos salaires.

Par ailleurs, le retour à l'école de tous les élèves ne justifie plus la mise en place du **dispositif 2S2C**, dont, à la FSU nous demandons l'abandon ! Qu'en est-il de ce dispositif dans notre département, combien de communes s'y sont réellement engagées ?

Concernant le **parcours passerelle** qu'il a été demandé aux enseignant-e-s de remplir pour les élèves en difficulté, quel sens cela a-t-il de demander à la mi-juin de remplir des documents pour indiquer aux parents les difficultés de leur enfant et ce qui va être fait pour y remédier jusqu'au 3 juillet ? Aucun ! Les personnels ont mis toute leur énergie dans l'organisation du retour à l'école de leurs élèves, dans le lien avec les familles depuis le 13 mars, dans la réorganisation de leur travail en présentiel, en distanciel, ils ont tout revu le 11 mai puis le 22 juin et ont mis leur énergie professionnelle pour accueillir à bras ouverts et dans la joie tous leurs élèves, pour faire en sorte que le retour à l'école soit chaleureux, positif et tourné vers l'avenir. Voulez-vous les épuiser dans des tâches chronophages dépourvues de sens ? Qu'est-ce qui sera plus bénéfique pour les élèves : un-e enseignant-e disponible durant les 8 jours de classe qui restaient au 22 juin ou un-e enseignant-e épuisé-e par des tâches annexes chronophages ? Et si caractère obligatoire il y avait à remplir ces parcours passerelle, sur quel texte vous appuyez-vous Monsieur l'Inspecteur d'académie pour demander ce travail administratif supplémentaire aux personnels ?

A la FSU nous appelons les personnels à ne pas remplir ces parcours passerelle qui n'ont aucun sens à ce moment de l'année.

Nous sommes choqués par un questionnaire adressé il y a quelques jours aux parents d'élèves de ce département via l'ENT par Somme Numérique. Dans ce questionnaire de 9 pages, le rapport parents-enseignants est questionné suite au confinement : s'est-il renforcé, dégradé ? Les outils et supports mis à disposition pour l'école à la maison étaient-ils adaptés ? Les enseignant-es étaient-ils assez formés à l'usage du numérique ?

Il est scandaleux que de telles questions soient posées aux parents d'élèves ! En quoi les réponses concernent-elles Somme Numérique qui, rappelons-le, est une union de collectivités de natures différentes constituée dans le but de mieux exercer une partie de leurs compétences et de mutualiser certains services communs, dirigé par un comité syndical composé de représentants élus. Ces questions auraient un intérêt certain si elles étaient posées au sein de l'Education nationale par des chercheurs, des sociologues, oui ! Mais là il n'en est rien ! Nous dénonçons de telles pratiques qui pourraient renforcer le sentiment de méfiance voire de défiance vis-à-vis des enseignant-e-s, sentiment éprouvé par certains et renforcé par cette campagne publique de dénigrement de notre profession.

Pour favoriser la réussite des élèves, c'est bien d'un lien de confiance renforcé entre enseignant-es et parents dont les élèves ont besoin, aucunement du contraire !

La FSU vous demande, Madame la Préfète, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de demander à Somme Numérique de retirer cette enquête, ou a minima les questions inappropriées, de l'ENT.

La loi de transformation de la Fonction publique votée le 6 août dernier à l'Assemblée nationale cause déjà des dégâts à l'Education nationale puisque les organisations syndicales ne

sont plus destinataires ni du projet d'affectation des collègues ni des résultats du mouvement des personnels, ce qui ne nous permet plus de veiller à ce que l'équité et la transparence soient garanties dans l'attribution des postes. Nombreuses sont encore les équipes en attente de l'arrivée d'un-e collègue et elles sont démunies, ne sachant vers qui se tourner pour savoir qui arrive dans leur école. C'est un recul majeur inadmissible des droits des personnels !

La FSU rappelle son opposition à cette loi et vous demande, comme nous l'avons déjà fait de façon unitaire, de nous adresser les résultats du mouvement des personnels afin de pouvoir en informer la profession.

L'Assemblée nationale a voté ce mercredi 24 juin une proposition de loi créant une « **fonction de directeur d'école** » qui risque de modifier en profondeur le fonctionnement des écoles publiques françaises. Les mobilisations du printemps 2019 contre la loi « pour une école de la confiance » ont écarté le statut de chef d'établissement. Par ailleurs, la consultation ministérielle a confirmé le rejet massif du statut par la profession. Sous couvert de plus d'autonomie accordée aux écoles, cette proposition de loi conduirait à des responsabilités accrues du directeur et de la directrice d'école et abîmerait les collectifs de travail.

Si la reconnaissance de la fonction de direction est indispensable, cette proposition de loi franchit deux lignes rouges : l'emploi fonctionnel et la délégation d'autorité qui impliquent un profilage du poste, plus de prérogatives aux dépens de conseil des maîtres et davantage de pressions hiérarchiques. Elles conduiraient à un transfert d'autorité de l'IEN vers le directeur ou la directrice d'école. Le flou persiste sur le cadre des missions qui apparaissent extensibles comme sur les conséquences concrètes de l'exercice de cette « autorité ».

Même si l'obligation de mobilité et la notion de « feuille de route » ont été retirées suite aux premières initiatives syndicales, ces deux dispositions subsistent et bouleverseraient fortement le fonctionnement des écoles.

La proposition de loi évoque au fil du texte des revendications largement partagées par les enseignant-es, mais sans les concrétiser ou en les soumettant à des contreparties.

S'il y a une véritable urgence à répondre aux besoins exprimés par la direction et le fonctionnement de l'école cela ne peut se faire à n'importe quel prix !

La FSU revendique une **augmentation des décharges** pour toutes les écoles publiques du pays, quelle que soit leur taille, et sans missions supplémentaires en contrepartie ; une **aide humaine pérenne au fonctionnement de l'école**, là aussi pour toutes les écoles. Cela ne peut être uniquement lorsque les communes en ont les moyens. Ce choix ne doit pas être celui des collectivités locales mais bien celui de l'Éducation nationale ; un **allègement des tâches**, mais qui ne peut en aucun cas se limiter à la seule rédaction des PPMS ; une **revalorisation salariale** de la fonction explicite, clairement inscrite dans les articles de la loi et s'accompagnant d'un rattrapage salarial de tout-es les enseignant-es. Cette proposition de loi ne répond pas à ces urgences.

Le 7 avril dernier, le ministre de l'Éducation nationale annonçait la création de 1 248 postes supplémentaires à la rentrée 2020. Ces 1248 postes, déjà répartis entre les départements, auraient dû déboucher sur 2496 recrutements de stagiaires supplémentaires. En effet les lauréats du concours seront enseignants stagiaires à mi-temps. Or, le ministère n'annonce la création que de 625 places supplémentaires aux 10 790 déjà prévus au CRPE 2020. Cela conduira à recruter près de 1 000 contractuels, malgré la promesse du ministère de ne pas recourir à des personnels non formés. **La FSU demande, a minima, l'ouverture des listes complémentaires pour couvrir les besoins.**

Pour lutter contre les inégalités et permettre de répondre aux besoins de tous nos élèves, tant dans le premier que dans le second degré, c'est d'un plan d'urgence, avec une programmation pluriannuelle d'emplois et de recrutements dont l'école a besoin.

Les **personnels AESH** ne doivent pas eux non plus être les oubliés de cette crise, et leur **reconnaissance professionnelle** doit passer par la création d'un corps de fonctionnaires correspondant aux besoins permanents indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation. Le Premier ministre et le président de la République doivent sans attendre prendre les arbitrages qui s'imposent pour que la situation des AESH soit réellement améliorée dès la rentrée de septembre 2020. Il en va de la crédibilité et de la réussite de l'École Inclusive. C'est une urgence pour les élèves en situation de handicap et les personnels qui les accompagnent.

Pour en venir à l'**objet de ce CDEN**, nous ne pouvons que nous réjouir de l'ouverture de 4 classes dans des écoles où les effectifs étaient pléthoriques, mais nous regrettons que ces ouvertures se fassent au détriment de moyens de remplacement, alors même que le remplacement était tendu cette année, celui-ci va encore se dégrader l'an prochain. A quand des créations de postes massives dans l'Education nationale qui permettraient au contraire de créer des postes de remplaçant-e-s, d'ouvrir des classes dans les écoles placées en vigilance et dont la moyenne est supérieure à 25 élèves par classe, de renforcer les RASED, et d'abonder des dispositifs destinés à lutter contre l'échec scolaire ?

Pour réussir ces défis, c'est plus de 90 000 postes qu'il faut créer dans le premier degré, a chiffré le SNUipp-FSU. À l'heure des plans de relance pour l'économie, des coups de pouce budgétaires à destination de certains secteurs, l'éducation a toute sa place sur l'échiquier car c'est aussi sur elle que se fondera le « monde d'après ».

Les 500 milliards trouvés par notre gouvernement pour sortir de cette crise sanitaire et sociale auraient pu, auraient dû permettre des créations de postes destinés à résorber les inégalités de réussite scolaire, inégalités fortement révélées et décriées lors de cette crise sanitaire en réduisant les effectifs dans toutes les classes et permettant l'organisation d'un travail en petits groupes d'élèves. Il n'est pas trop tard !

Pour terminer, **la FSU** tient ici à nouveau à saluer solennellement l'engagement dont les **personnels** ont fait preuve depuis le 13 mars pour assurer la continuité du service public, garder le lien avec leurs élèves et permettre leur retour en classe.

Bravo à tous les personnels, aux professionnels que nous sommes et qui portons chaque jour l'école à bout de bras, ne l'oublions pas ! Bravo à nous et bonnes vacances bien méritées !